

croix de l'œuvre ; et tout en soulageant les morts et contribuant à propager notre sainte foi, ils acquièrent pour eux de grands mérites, et obtiennent des grâces abondantes de salut.

### REMARQUES.

A.—Les indulgences mentionnées dans notre tableau sont des indulgences plénières applicables aux âmes du purgatoire.

B.—La confession et la communion sont nécessaires pour toutes ces indulgences, à l'exception de la cession du lundi, du Chemin de la Croix et de la récitation des six *Pater*, *Ave* et *Gloria* du Scapulaire bleu.

C.—L'indication de la confrérie ou prière, veut dire que ceux qui appartiennent à telle confrérie ou ont fait telle prière, ont droit à telles indulgences du jour.

D.—Les lettres v et p (visite et prière), ajoutées à la confrérie ou prière qui porte l'indulgence, veulent dire qu'à la confession et à la communion, il faut ajouter une visite à l'église, et y prier pour le Pape.

E.—Quand la lettre p est seule, il faut seulement prier pour le Pape ; ce qui peut se faire ailleurs qu'à l'église.

F.—Quand les lettres v et p ou p seule sont omises, alors la confession et la communion sont seules nécessaires sans prières additionnelles.

G.—On entend aussi par église toutes chapelles ou oratoires publics où les fidèles ont libre accès.

H.—Pour qu'il y ait visite, il faut réellement entrer et sortir de l'église ; ce qui est surtout essentiel quand on veut gagner, le même jour, plusieurs indulgences qui requièrent la visite. Seulement le vestibule n'étant pas l'église, on peut se contenter de sortir jusque-là, et entrer de nouveau dans l'église pour constituer une nouvelle visite. La visite peut toujours se faire depuis le lever au coucher du soleil le jour où l'indulgence est appliquée.

J.—Il y a visite, si l'on fait la communion dans une église ou oratoire où le public est librement admis, et il n'est pas nécessaire de renouveler cette visite, si l'on y prie pour le Souverain Pontife.

K.—La confession d'une fois par semaine est suffisante pour gagner toutes les indulgences qui se rencontrent dans l'intervalle ; la communion, cependant, est requise chaque fois.

L.—La même communion peut servir pour gagner toutes les indulgences qui se rencontrent le même jour, si l'on remplit les autres conditions.

M.—Les prières que l'on récite pour le Pape sont généralement cinq *Pater* et *Ave*. On peut cependant réciter toute autre prière équivalente, aucune n'étant prescrite spécialement ; il faut seulement penser alors qu'on prie selon les intentions du Souverain-